

Votants : 90
Convocation du Conseil de Communauté :
le 25 mai 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 5 juin 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

ASSAINISSEMENT- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Christian BREMAUD à Gilbert GOLAZ, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Christophe POIRIER, Franck MICHEL à Julie BIRET, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN, Monique SAGOT à Georges BERDOLET, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

Titulaires absents suppléés :

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

Titulaires absents :

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGUE, Elisabeth BEAUVAIS, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL, Josiane METAYER

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Christian BREMAUD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

ASSAINISSEMENT – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur **Rabah LAICHOOR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant sur le règlement général de la comptabilité publique, selon lequel les comptables sont seuls chargés du recouvrement des recettes des collectivités et établissements publics locaux ;

Vu l'article R. 2342-4 du CGCT qui prévoit qu'en matière de poursuite, le refus d'autorisation ou l'absence de réponse, dans un délai d'un mois, justifie la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable ;

Vu l'avenant à la convention du 9 février 2010 entre la Communauté d'Agglomération de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) relative au recouvrement de la redevance assainissement ;

Considérant les demandes d'admission en non valeur transmises par le Comptable du Trésor pour des titres qu'il n'a pu recouvrer pour le budget assainissement pour un montant de 47 925,04 € (dont 36 282,38 € à rembourser au SEV).

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter les admissions en non-valeur des différentes créances d'un montant de 47 925,04 €, déclarées irrécouvrables par le Comptable du Trésor. Ces créances feront l'objet d'une écriture comptable sur le Budget Annexe Assainissement.
- Autoriser la 1^{ère} Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à signer le tableau annexé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Rabah LAICHOOR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c70-06-2012-DE
Date de télétransmission : 15/06/2012
Date de réception préfecture : 15/06/2012

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120604-c70-06-2012-DE
Date de télétransmission : 15/06/2012
Date de réception préfecture : 15/06/2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE PRINCIPALE DE NIORT SEVRE
BOULEVARD DES PRES FAUCHER
BP 830
79022 NIORT CEDEX

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotés ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Président pour le budget 27302 liste NV 676070515 portés sur le présent état, colonnes 1 à 7 en raison des motifs énoncés dans la colonne 6. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotés ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

	Sommes non recouvrées
2011	3 416,06
2010	6 483,18
2009	726,16
2008	50,53
2007	71,77
2006	75,63
2005	85,90
2004	148,14
2003	
2002	
2001	359,51
2000	225,78
TOTAUX	11 642,66

A Niort, le 13 avril 2012
annule et remplace le précédent état du 10/04/2012

Le comptable
Bernard ~~MEUJIE~~

arrêté à la somme de **Onze mille six cent quarante-deux Euros et soixante-six Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne 7 de l'état.

P 511

A Niort, le 13.06.2012

*Par empêchement,
le Vicaire Présidentielle suppléante*
Carole
Evelyne GAILLARD



maquette P511 sans TVA.xls

Accusé de réception en préfecture
 079-247900806-20120604-c70-06-2012-DE
 Date de télétransmission : 15/06/2012
 Date de réception préfecture : 15/06/2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRÉSORERIE MUNICIPALE DE NIORT SEVRE
 40 RUE DES PRES FAUCHER, 79022 NIORT CEDEX

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotés ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente du SEV

pour le budget 27800 liste NV 689980215

portés sur le présent état, colonnes 1 à 7 en raison des motifs énoncés dans la colonne 6.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotés ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2011	5 119,58	266,90	4 852,68
2010	24 667,49	1 285,98	23 381,51
2009	27 264,36	1 421,36	25 843,00
2008	23 693,39	1 235,20	22 458,19
2007	16 013,03	782,67	14 230,36
1999	8,38	0,44	7,94
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	95 766,23	4 992,55	90 773,68

A Niort, le

Le comptable

Bernard VIGUIE

arrêté à la somme de **Quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-six Euros et vingt-trois Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne 7 de l'état.

P.511

A Niort, le

Dont 36 282,38 € pour le budget annuellement de la CAN

13.06.2012

*San empêchement,
 Jéré Vio Présidente Suppléante,
 Genevieve GAILLARD*

